

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° II-589

présenté par

M. Le Fur, M. Rolland, M. Boucard, M. Breton, M. Liégeois, M. Taite, Mme de Maistre,  
M. Brigand, Mme Corneloup, Mme Sylvie Bonnet et M. Cordier

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes   | +            | -           |
|--|--------------|-------------|
| Infrastructures et services de transports  | 0            | 0           |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture   | 0            | 0           |
| Paysages, eau et biodiversité  | 0            | 0           |
| Expertise, information géographique et météorologie  | 0            | 0           |
| Prévention des risques   | 0            | 0           |
| Énergie, climat et après-mines   | 0            | 0           |
| Service public de l'énergie  | 0            | 892 570 680 |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0            | 0           |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires                          | 0            | 0           |
| Sûreté nucléaire et radioprotection  | 0            | 0           |
| Ecologie – mise en extinction du plan de relance   | 0            | 0           |
| <b>TOTAUX</b>  | 0            | 892 570 680 |
| <b>SOLDE</b>   | -892 570 680 |             |

## EXPOSÉ SOMMAIRE

### Cet amendement vise à mettre fin au financement public de l'éolien en mer.

Cette filière bénéficie depuis plusieurs années de soutiens massifs, principalement via la Contribution au service public de l'électricité (CSPE), dont le coût dépasse aujourd'hui les deux milliards d'euros par an. Ces subventions, qui garantissent aux exploitants des tarifs très supérieurs aux prix de marché, pèsent lourdement sur les finances publiques et sur la facture d'électricité des ménages.

Le parc éolien en mer de Saint-Brieuc illustre à lui seul cette dérive puisqu'il bénéficiera de 4,7 milliards d'euros de soutien public sur vingt ans, avec un tarif de rachat de 196 €/MWh, soit près de quatre fois le prix de marché initial.

Dans un contexte de tension sur les comptes publics et de hausse du coût de l'énergie, il est nécessaire de mettre un terme à ces financements coûteux et inefficaces, afin de réorienter les moyens vers des solutions énergétiques plus stables, compétitives et respectueuses du pouvoir d'achat des Français.

En conséquence, il est proposé de retirer 892 570 680 € à la sous-action 09.02 du programme 345 « Service public de l'énergie ».